

Communiqué de presse – 31.08.2020

Seconde Charte en consultation

Le projet de Charte 2022-2031 du Parc naturel régional Chasseral est sous toit. L'association ouvre auprès des communes, des organisations partenaires et des membres une consultation qui court jusqu'au 30 septembre 2020. Le Parc pourrait passer à 25 communes, avec un territoire agrandi de 20%.

Après une première reconnaissance fédérale délivrée pour la période 2012-2021, le Parc naturel régional Chasseral doit aujourd'hui solliciter le renouvellement du label fédéral pour les 10 ans à venir au travers d'une nouvelle Charte.

La consultation des documents liés à la Charte, ouverte du 1^{er} au 30 septembre, a pour objet d'ajuster au mieux le contenu de ce texte qui va façonner l'avenir du Parc et de sa région. La totalité des documents nécessaires à la consultation sont disponibles sur le site du Parc (parcchasseral.ch/consultation). Un questionnaire en ligne est à disposition des communes, des associations partenaires et des membres sur cette même page. Les remarques et propositions seront analysées et, dans la mesure du possible, intégrées dans la rédaction finale de la Charte 2022-2031.

La Charte contient les grands axes de travail, les champs d'action et le positionnement du Parc par rapport aux autres acteurs et institutions régionaux pour les dix prochaines années, en lien direct avec une analyse de la situation régionale actuelle et des enjeux à venir. Elle ne décrit en revanche pas de projets concrets: ceux-ci figurent dans la convention-programme (projets 2020-2024) et les rapports d'activité.

Les orientations pour le futur s'appuient notamment sur un travail d'évaluation menée par l'Université de Berne en 2019. Les résultats positifs de cette étude soulignent l'apport global du Parc à la région par rapport aux intentions prévues.

Le Parc souhaite ainsi poursuivre les activités développées les dernières années, en donnant toutefois un poids plus important au patrimoine bâti, au patrimoine culturel ainsi qu'aux relations développées avec les Hautes écoles et les Universités. Le renforcement des partenariats avec les autres acteurs et institutions de la région et le lien avec les communes pourront se concrétiser par la création d'un Conseil consultatif au sein de l'association « parc régional Chasseral ».

Extension de territoire

Les 21 communes actuelles devraient être rejointes par quatre nouvelles communes intéressées à faire partie du Parc (Evilard-Macolin, Twann-Tüscherz, zones forestières de la Ville de Neuchâtel et extension à l'ensemble de la commune de Val-de-Ruz). Le Parc pourrait compter jusqu'à 25 communes, sous réserve de l'approbation des législatifs de ces dernières, sur une surface de 494 km², soit 100 km² de plus qu'actuellement.

Encadré : un procédé participatif auprès des habitants

Les habitants de la région, qu'ils soient situés dans le territoire du Parc ou dans sa proximité, sont aussi invités à se prononcer sur les grands enjeux et axes de travail sur lesquels le parc naturel régional va travailler ces dix prochaines années. Un sondage en ligne portant sur ces grandes orientations est à disposition des intéressés. Afin de récompenser les participants, un tirage au sort désignera 5 gagnants qui recevront chacun un bon « Terroir du Chasseral » d'une valeur de 50.-, à échanger dans les métairies et points de vente de produits régionaux du Parc Chasseral.

Sondage en ligne : parchasseral.ch/sondage

Thèmes et domaines stratégiques de la Charte 2022-2031

Thèmes stratégiques	Domaines stratégiques
A. Un environnement naturel de qualité	Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines Ac. Mener des projets mobilisateurs en faveur d'espèces ou d'habitats emblématiques
<i>En résumé : Préserver et mettre en valeur la nature est l'une des missions existentielles du Parc. Les espaces riches en biodiversité et leur interconnexion doivent être renforcés, notamment en minimisant l'impact global des activités humaines - sans toutefois restreindre les libertés individuelles -, et en promouvant des projets emblématiques en faveur d'espèces animales, végétales ou d'habitats à forte valeur émotionnelle.</i>	
B. Un patrimoine valorisé, des paysages vivants	Ba. Promouvoir une culture partagée favorisant la qualité du patrimoine bâti pour des espaces de vie attractifs Bb. Réaliser des mesures de terrain valorisant le patrimoine paysager et bâti dans les espaces ruraux Bc. Favoriser les savoir-faire, la mémoire collective et le débat public au travers de programmes participatifs
<i>En résumé : Les paysages et le patrimoine forment le cadre de nos quotidiens, constituent l'attache émotionnelle à la région et participent à son attractivité. La valorisation des éléments marquants du patrimoine bâti se traduit par des mesures sur le terrain, des conseils, la fabrication d'outils pour le débat public et le maintien ou le redéploiement de savoir-faire.</i>	
C. Une économie durable pour tous	Ca. Favoriser la durabilité dans la mobilité et l'énergie au travers de projets démonstratifs et expérimentaux Cb. Soutenir le développement de produits alimentaires et non alimentaires dans le respect des valeurs du Parc Cc. Accompagner les prestataires touristiques dans la création et l'adaptation d'offres répondant aux principes du tourisme durable
<i>En résumé : Le Parc est un élément moteur et un laboratoire d'expériences mobilisatrices, notamment en faveur d'un tourisme raisonné, mais aussi d'une économie fortement engagée dans la voie du développement durable. La proximité, la production locale et l'éthique constituent des valeurs-clé du développement prôné par le Parc.</i>	
D. Un territoire animé par ses habitants	Da. Sensibiliser, éduquer et former les enfants en vue d'un développement durable Db. Valoriser les compétences et connaissances individuelles des habitants par leur participation active à des projets du Parc Dc. Mettre en lumière lieux et savoir-faire emblématiques par des offres culturelles mobilisatrices Dd. Susciter un sentiment d'appartenance à la région en valorisant projets et acteurs par une communication proactive
<i>En résumé : Un Parc naturel régional vit par et pour ses habitants, qui en sont les meilleurs ambassadeurs. Les richesses de notre région sont mises en valeur au travers d'animations, d'événements culturels, d'activités d'éducation et de sensibilisation au cœur d'une organisation participative, afin que les savoirs et savoir-faire perdurent et renforcent l'identité de l'ensemble du territoire.</i>	

<p>E. Une recherche pour des actions bien ciblées</p>	<p>Ea. Encourager les partenariats avec les instituts spécialisés en biodiversité pour augmenter la qualité des projets</p> <p>Eb. Encourager les projets de recherche sociétaux et patrimoniaux pour une plus forte mobilisation régionale</p> <p>Ec. Renforcer les relations avec les milieux académiques des sciences de l'éducation</p> <p>Ed. Favoriser la vulgarisation des connaissances pour diminuer, s'adapter et anticiper le changement climatique</p>
<p>En résumé : Patrimoine, nature ou société : le Parc est un cadre privilégié pour encourager des projets de recherche menés par les hautes écoles et universités. Les résultats de ces travaux apportent de nouvelles idées et permettent de mobiliser autorités, institutions, associations et habitants de la région, entre autres dans l'anticipation et l'adaptation aux changements à venir, notamment climatiques.</p>	
<p>F. Une organisation efficace intégrée à la région</p>	<p>Fa. Participer aux stratégies et projets de la région en complémentarité avec les autres institutions</p> <p>Fb. Organiser les connaissances acquises pour une gestion efficiente</p> <p>Fc. Elaborer les planifications et évaluations pour des projets pertinents et soutenus par les autorités et les autres partenaires</p>
<p>En résumé : En complémentarité avec les autres institutions régionales, suprarégionales et nationales, le Parc joue un rôle de catalyseur en faveur de la cohésion et du dynamisme de la région au travers d'une planification efficiente proche des réalités et de projets pertinents soutenus par les autorités, les communes membres et l'ensemble des autres partenaires.</p>	

Infos, interview et contact :

Fabien Vogelsperger (Directeur)

fabien.vogelsperger@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 48 / +41 (0)79 797 51 22



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.